

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CL105

présenté par

M. Pena, Mme Thiébault-Martinez, M. Christophle, M. Saulignac, Mme Allemand,
Mme Capdevielle, Mme Karamanli, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et
apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	75 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Accueil et accompagnement des migrant.e.s victimes de violences sexuelles et sexistes (Nouvelle ligne de programme) (<i>ligne nouvelle</i>)	75 000 000	0
TOTAUX	75 000 000	75 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés entend créer un nouveau programme au sein de la mission Asile Immigration qui serait destiné à l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles.

En effet, les parcours de migrants sont particulièrement dangereux et les expose à des violences. Les victimes de violences sexuelles et sexistes sont légion du côté des migrants et il appartient à la collectivité d'assurer un accueil adapté à ces personnes. En 2023, la revue scientifique internationale « The Lancet » a publié une enquête de santé publique inédite menée sur 273 demandeuses d'asile à Marseille, corrélant la migration et la violence sexuelle dont elles sont victimes.

Aussi cet amendement prévoit il la création d'un nouveau programme destiné à adapter notre accueil des primo arrivants lorsqu'ils ont été victimes de VSS.

75 millions d'euros seraient ainsi affectés à cette mission et la même somme serait prélevée, dans le respect de l'article 40 de la Constitution sur le programme 303 Immigration et asile et son action 03 – Lutte contre l'immigration irrégulière.